



Propriétaire et ascendant loge a titre gratuit

Par **lapounette**, le **11/06/2008** à **19:52**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une ferme (donation il y a 5 ans de maman) et ma maman l'habite (elle a un droit usage et habitation). Pour des raisons de santé, ma maman et moi souhaitons vendre cette ferme car elle n'est plus adaptée à son handicap. Je suis propriétaire d'un terrain et avec le produit de la vente de la ferme, je souhaite faire construire une nouvelle maison à ma maman (plus adaptée et pratique). Ma maman sera logée a titre gratuit (elle a une minuscule retraite et ne peut pas se permettre de payer un loyer) et cette maison est pour elle de son vivant. Cependant je suis très inquiète : cela va t'il poser probleme aux impots ? je ne souhaite déduire aucunes charges, j'espère que la vente de la ferme financera en totalité sa nouvelle petite maison ; elle indiquera logée a titre gratuit sur sa déclaration d'impot, mais cela engendra t'il des problemes ? Je vous remercie pour vos infos car je dois déposer le permis de construire prochainement et je ne sais pas si je fais une bêtise !

merci d'avance si vous pouvez me conseiller !

sophie